



Paroisse de Courthézon

Du samedi 2 mars 2024 au dimanche 10 mars 2024
Presbytère, 3 rue Jean Bruguière, 84350 Courthézon
e-mail : laparoisse84350@gmail.com

Site : <https://www.courthezon.paroisse84.fr>

Père Régis Doumas : 06 37 82 68 72 e-mail : doumas.francois@gmail.com

N° 317

Editorial : les finances.

Il est opportun, en ce carême, de parler d'argent. Ce n'est pas une réalité méprisable. Et nos paroisses en font usage. Mais, les paroissiens, a fortiori les autres personnes, ont très peu d'idées sur le fonctionnement financier de nos communautés. Et, les idées fausses abondent. Aucun argent ne vient du Vatican ou de l'Etat !

Il y a le « **Denier de l'Eglise** ». C'est l'impôt volontaire que les catholiques font à l'Eglise. On parlait dans le passé du « denier du culte ». Il sert à rémunérer les prêtres. En fait, le nombre des donateurs diminue et même si leur générosité augmente le Denier ne couvre pas les frais de fonctionnement et il faut compléter par l'apport d'autres ressources. Des enveloppes sont disponibles au fond de l'église avec les renseignements nécessaires.

Il y a les **quêtes du dimanche**. Une ressource essentielle pour les communautés. S'y ajoutent les **quêtes de baptême et de mariage**. Car cela va dans la caisse paroissiale.

Pour les baptêmes, les mariages et les obsèques, il y a le « **casuel** ». Cela veut dire qu'à l'occasion d'un baptême, d'un mariage, d'obsèques les catholiques font un don à l'Eglise. Il y a une référence, mais cela est **un don** : 50 euros pour les baptêmes, 200 euros pour les mariages et les obsèques. Les casuels vont dans la caisse diocésaine. Les quêtes d'obsèques vont dans une caisse spéciale, « **la caisse des messes** ». On célèbre la messe pour les défunts. Les « intentions de messe » vont, de même, dans cette caisse.

Dernière rentrée : l'argent mis pour les **cierges** de dévotion.

Il peut y avoir des **dons** mais aussi des **souscriptions**. Nous avons vécu cela pour la restauration de la maison paroissiale. Si la Paroisse loue, elle entre les loyers.

En fait, ce que je viens d'exposer est une simplification. Avec le désastreux Monseigneur Cattenoz, les choses ont été artificiellement compliquées et, en particulier, un pourcentage important des revenus paroissiaux sont reversés au diocèse, qui a encore de grosses difficultés financières. Cependant, l'essentiel est dit. Retenez bien : le denier de l'Eglise, les quêtes, les casuels et les dons. Retenez, aussi, qu'en France les finances de l'Eglise reposent entièrement sur cela. Il n'y a aucun soutien extérieur.

Agenda

Samedi 2 mars :	18h, messe anticipée du troisième dimanche de carême.
Dimanche 3 mars :	10h30, messe du troisième dimanche de carême. Int. Famille Pons-Vidoni.
Mardi 5 mars :	10h15, messe à Saint Vincent.
Jeu 7 mars :	De 16h à 18h30, adoration eucharistique.
Vendredi 8 mars :	10h-12h, permanence paroissiale.
Samedi 9 mars :	18h, messe anticipée du quatrième dimanche de carême.
Dimanche 10 mars :	10h30, messe du quatrième dimanche de carême.

Obsèques de la semaine : Jean-Paul Vial et Renée Baiges.

A DIEU